Fribourg, Suisse. — 41me année. — N° 65 | Le numéro 5 centimes | Mardi 21 mars 1911

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

| | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|---|
| Suisse. | Fr. 1 50 | 4 — | 6 50 | 12 — |
| Etranger | » 2 80 | 7 — | 13 — | 25 — |

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1er et du 16 de chaque mois

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

| | | |
|---|---|---|
| Fribourg, canton | 15 cent. | la ligne ou son espace. |
| La Suisse. . . . | 20 » | |
| L'Etranger . . . | 25 » | |
| Réclames . . . | 50 » | |

## Nouvelles du jour

L'Italie est un pays difficile à gouverner. En moins de quatorze mois c'est le troisième ministère qui se retire fatigué de la lutte.

Le 2 décembre 1909, quelques mois après les élections générales qui avaient envoyé à la Chambre une forte majorité conservatrice, M. Giolitti démissionnait après un vote des bureaux de la Chambre, défavorable à son projet de réforme financière. Le véritable motif de sa démission était le problème des services maritimes, qu'il ne parvenait pas à résoudre. Il laissait la place à M. Sonnino, l'éternel ministrable, qui ne régna que cent jours.

Le 21 mars 1910, M. Sonnino se retirait à son tour sans attendre le vote de la Chambre qui lui aurait été certainement contraire. Les services maritimes avaient eu raison de son ambition et de son désir du pouvoir.

M. Giolitti refusa de reprendre les rênes du gouvernement. Le roi fit appel à M. Luzzatti. Comme M. Sonnino, ce dernier n'avait pas de majorité à la Chambre ; il dut se résigner à être le protégé de M. Giolitti, qui mit à son service son immense influence et ses troupes hésitantes.

M. Luzzatti s'en va à son tour après un an de règne, ne laissant aucun regret, mettant fin à une situation embrouillée, où la Chambre s'anémiait et se pulvérisait en coteries et petits complots de toute espèce. M. Luzzatti laisse le souvenir d'un beau parleur, d'un brillant académicien, mais non pas d'un homme d'Etat positif et pratique. Le député républicain Barzilaï le lui disait à la dernière séance de la Chambre : « Retournez à vos livres, à ces études qui sont l'aliment de votre vie, mais qui ne peuvent être le pain quotidien et sempiternel d'une assemblée politique qui doit légiférer et discuter sérieusement. »

M. Luzzatti est tombé parce qu'il devait tomber. Sa position était intenable. Tant qu'il se résigna à éviter les questions controversées et délicates, la protection de M. Giolitti lui suffisait. M. Giolitti était dieu et M. Luzzatti était son prophète, ou, comme le disait encore M. Barzilaï, Luzzatti exerçait la régence et Giolitti portait la pourpre impériale. Mais, le jour où il voulut affronter un problème aussi grave que celui de la réforme électorale, et l'affronter contre la majorité de la Chambre, sa dernière heure sonna.

Il laisse la place à M. Giolitti que la Chambre presque unanime réclame. Le renard de Dronero n'a aucune envie de reprendre le pouvoir, mais il devra s'y résigner. Aucun ministère n'est viable sans lui. Quand il est au pouvoir, la Chambre se serre autour de lui ; elle a retrouvé son chef ; lui seul est capable de mener cette masse de députés, qu'on appelle la majorité, qui n'est pas un parti politique, mais un assemblage d'éléments disparates, depuis les catholiques jusqu'aux libéraux anticléricaux ; l'extrême gauche elle-même s'apaise. Dès qu'il n'est plus au pouvoir, cette masse se désagrège ; chaque groupe cherche à s'imposer ; le gouvernement ne peut gouverner ; le malaise est partout.

M. Barzilaï qui, dans la fameuse séance de samedi, a dit son fait à chacun avec infiniment d'esprit, a traité M. Giolitti d'élément perturbateur. « Reprenez le pouvoir, lui a-t-il dit, ou allez-vous-en en Asie Mineure, là où les Athéniens envoyaient Miltiade, Aristide et tant d'autres citoyens méritants, précisément parce qu'ils avaient bien mérité de la patrie ; ils étaient un obstacle dans la république et un danger pour la liberté. »

Le député républicain de Rome disait vrai. Que M. Giolitti disparaisse de la scène parlementaire ou qu'il reprenne le pouvoir ! Dans les circonstances présentes, ce dilemme s'impose. Toute autre solution est caduque et éphémère. Giolitti ou l'anarchie !

∴

Le nouveau traité intervenu entre la compagnie du chemin de fer de Bagdad et le gouvernement ottoman, que nos dépêches ont annoncé hier, est considéré comme une éclatante victoire diplomatique de l'Allemagne. Cet accord aura pour effet de rendre la compagnie allemande de Bagdad et la Porte encore plus étroitement solidaires que par le passé ; il permettra à la Turquie d'obtenir plus facilement l'augmentation de 4 % des douanes dont elle a un si pressant besoin pour faire partiellement face au déficit de son budget et lui permettra en outre de hâter la construction du tronçon de Bagdad au golfe Persique. Quant à la compagnie allemande, elle renonce à exiger l'affectation à la garantie kilométrique du supplément de recettes douanières de 4 % ; en échange, elle sera dédommagée par d'autres sources de recettes ; elle prend l'engagement d'achever en cinq ans la section. Le Halif-Bagdad reçoit les concessions de deux entreprises adventices : celle du chemin de fer d'Osmanieh à Alexandrette et celle du port d'Alexandrette. Il est vrai que la compagnie renonce, sous certaines conditions, à construire la section Bagdad-golfe Persique ; mais on assure que cet abandon est fictif et se réduit à une manœuvre calculée pour désarmer l'opposition de l'Angleterre, sans lui faire aucune concession importante. Les négociations anglo-turques actuellement en cours ne seraient donc qu'illusoires.

∴

Nous avons signalé déjà la polémique acerbe qui s'est engagée depuis un mois entre la presse allemande et la presse française au sujet des conditions de recrutement dans la légion étrangère et du fonctionnement de ce corps d'élite.

Un des principaux griefs des journaux allemands était que la France acceptait dans ses deux régiments étrangers les engagements de jeunes Allemands mineurs et les y retenait malgré les réclamations de leurs familles. Ce fait constituait une dérogation flagrante aux conventions internationales. Mais l'enquête a prouvé qu'il ne s'était produit que fortuitement et pas plus de deux fois, croyons-nous.

Ce n'était donc là qu'un prétexte à la campagne de dénigrement menée par la presse allemande contre la légion étrangère. La véritable raison de cette campagne, c'était que les engagements des Alsaciens-Lorrains dans ce corps d'élite se font de plus en plus nombreux.

Nous comprenons fort bien l'amère déception qu'en éprouvent les Allemands. Nous comprenons beaucoup moins l'attitude du gouvernement français dans la circonstance présente.

Alors que les organes les plus importants de France, tels que le *Temps*, prenaient avec véhémence la défense de la légion étrangère en exaltant sa discipline et ses faits d'armes, voici que le *Journal officiel* de la République française publie un règlement nouveau sur les conditions d'admission dans ce corps.

De deux choses l'une : ou les conditions anciennes du recrutement étaient mauvaises, et il ne fallait pas attendre les observations de l'Allemagne pour les modifier, ou elles étaient bonnes, et il fallait les maintenir malgré ses observations.

La publication du nouveau règlement, au lendemain de l'acerbe polémique dont nous venons de parler encore, a tout l'air d'une reculade du gouvernement de la république devant celui de l'empereur.

A quoi sert donc la diplomatie si ce n'est à prévenir pareilles platitudes ?

La diplomatie française témoignait autrefois d'une clairvoyance plus exercée et d'une attitude plus conforme à la dignité du pays.

∴

Les conclusions du comité technique chargé de rechercher les causes de la catastrophe de Bernay (département de l'Eure) où neuf voyageurs furent tués, établissent que toute la responsabilité retombe sur l'Ouest-Etat. L'administration de ce réseau laissait dépasser les vitesses réglementaires, n'avait pas fait la revision de la voie à l'époque voulue, n'avait pas entretenu cette voie pour permettre l'usage de puissantes machines et composait les trains rapides en grande partie de voitures classées parmi celles qu'il fallait exclure normalement des trains de vitesse.

L'Ouest-Etat devrait plutôt s'appeler le Nécropolitain.

## Le code civil suisse

III

C'est surtout dans le domaine des droits réels (propriété, possession, servitudes, gage immobilier) que le code civil a laissé la plus grande marge au droit cantonal. Le projet présenté au Grand Conseil fribourgeois a reproduit une partie des dispositions du code rural qui contenait un grand nombre de règles en corrélation avec nos besoins, nos mœurs, nos usages agraires et a rendu de notables services à notre pays agricole. Les usages locaux jouent toujours un certain rôle dans les relations de la vie civile et varient selon les conditions économiques imposées par la nature du sol et les modes de culture ; le code civil les a réservés. Comme conséquence, resteront en vigueur les dispositions de notre code civil et rural concernant le régime de la mitoyenneté, le bornage, les distances à observer dans les constructions, les plantations, la procédure à suivre pour obtenir le passage nécessaire ; la nature et les modalités d'utilisation du sentier privé, public, des chemins d'exploitation rurale, les clôtures, etc. Nous ne signalerons que quelques points d'ordre pratique où l'entrée en vigueur du nouveau droit fait sentir son action novatrice.

Le Code civil suisse réserve à la Confédération, aux cantons et aux communes le droit d'apporter certaines restrictions à la propriété foncière dans l'intérêt notamment de la conservation des antiquités, des curiosités naturelles, de la protection des sites et des eaux minérales. Jusqu'ici les lois civiles ne contenaient guère de dispositions dans ce sens.

Mais, depuis un certain nombre d'années, on se préoccupe de prendre des mesures protectrices des beautés et des richesses naturelles ou artistiques, historiques, archéologiques ou autres dont est dotée surtout notre patrie suisse, et les société du *Heimatschutz* et du *Naturschutz* ont fait des efforts louables et couronnés d'un certain succès dans le but d'intéresser l'opinion et les autorités publiques à la lutte contre l'exploitation et la destruction des sites, monuments, souvenirs historiques et autres, qui forment, en définitive, le patrimoine commun de la nation. Le Conseil d'Etat n'a pas attendu l'entrée en vigueur du code civil pour entrer dans le mouvement et, depuis plusieurs années déjà, il a pris des mesures et constitué des commissions pour la sauvegarde et la conservation, la protection de nos monuments, lieux et objets offrant un intérêt scientifique, artistique ou pittoresque ; mais il convient de profiter de l'élaboration de la loi d'application pour donner à cet ensemble de mesures un corps solide et concret sur la base de textes législatifs précis. Le projet prévoit l'intervention du Conseil d'Etat pour autoriser toute modification, toute altération des lieux, des sites, édifices, monuments rentrant dans la catégorie des choses qui offrent un intérêt pittoresque, scientifique, artistique, historique. Il édictera, dans des arrêts spéciaux, les détails d'application des mesures à prendre et des sanctions à y apporter. Il en sera de même pour les choses mobilières présentant un intérêt semblable. Celles qui seront découvertes dans un fonds deviennent, à l'exception du trésor, propriété de l'Etat et feront partie des collections du Musée ; si elles ne sont pas facilement transportables (blocs erratiques, rocs, cavernes, grottes), le propriétaire du fonds est tenu de les conserver en vertu d'une servitude. Celles qui sont propriété d'institutions ou corporations de droit public (paroisses, communes, communautés religieuses, bénéfices, etc.) ne peuvent être aliénées sans autorisation, sous peine de nullité de la vente.

Le projet renferme, en vertu du même principe, une disposition relative à la conservation des arbres d'agrément plantés sur le fonds voisin, le long des routes, et une autre organisant la protection des plantes rares de notre flore alpine fribourgeoise (édelweiss, gentiane, valériane des rochers, etc.) selon une liste qui sera élaborée. La plupart des cantons ont édicté une prescription analogue.

Quant aux *eaux*, le code civil ne fait plus rentrer dans le domaine privé que les sources. Dès qu'elle a quitté le fonds où elle sourd, ou dès qu'elle a rejoint une eau courante, la source perd son caractère et devient à son tour eau courante. Comme eau courante, elle relèvera du droit public. Lorsqu'elle sera utilisable comme force hydraulique, son usage comme telle ou pour l'irrigation devra être subordonné à une concession de l'Etat, sinon le droit d'irrigation est reconnu sans autre au propriétaire bordier à la seule charge de rendre l'eau à son cours naturel, à la sortie du fonds.

Le code rural exigeait que, pour qu'une eau courante fût considérée comme assujettie pour son utilisation à une concession préalable, elle possédât une force motrice suffisante pour actionner un moulin ou un rouage équivalent. Il est nécessaire d'une part de tenir compte des nouvelles utilisations de la force hydraulique par l'industrie électrique et, d'autre part, du fait que la force motrice de l'eau ne se mesure plus exclusivement par son volume, puisque, moyennant une chute donnée, un volume restreint peut produire une force appréciable. Ces données nouvelles de la technique hydro-électrique obligent donc à abandonner la formule du code rural et à admettre celle de l'utilisation de l'eau comme force motrice.

Le code civil autorise les cantons à fixer le maximum du *taux de l'intérêt* des créances garanties pour un immeuble. Il est fait usage de cette concession, et le projet propose de fixer au 4 ½ % le taux des lettres de rente, à 5 % celui des cédules et des contrats hypothécaires, avec faculté, pour ces deux dernières espèces de titres, d'aller au 6 % en matière commerciale. Il applique ainsi, aux titres hypothécaires, le taux légal des créances ordinaires par le motif que ce taux est conforme à nos usages, à nos besoins économiques et en rapport avec les conditions du marché de l'argent dans notre canton agricole. Ce taux se justifie d'autant plus que le titre, étant garanti par une hypothèque, offre, par le fait même, une sécurité plus grande pour le créancier. Quant aux autres lettres de rente, le taux est ramené au 4 ½ %, à cause de la nature particulière du titre, qui n'est remboursable que dans des cas particuliers prévus expressément par le code et en outre de la garantie directe ou indirecte de l'Etat, qui contribue à lui donner une valeur exceptionnelle.

Les cédules hypothécaires et les lettres de rente vont prendre dans la pratique une importance considérable, soit à cause des garanties spéciales qu'elles comportent, soit à cause de leur excessive transmissibilité lorsqu'elles seront émises au porteur. Ce caractère nouveau imprimé par le code civil à ces papiers-valeurs créés pour la circulation modifiera du tout au tout nos titres hypothécaires, qui, jusqu'ici, n'avaient qu'une faible tendance à la négociabilité. Il importait de prendre quelques mesures dans le but d'assurer aux nouveaux titres une valeur intrinsèque légale qui assure leur circulation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton.

Parmi ces mesures, le projet prévoit que les cédules hypothécaires ne pourront être créées pour une somme supérieure aux trois quarts de l'estimation officielle, en ce qui concerne les immeubles bâtis. Il élève, dès lors, quelque peu la limite admise généralement pour les obligations hypothécaires actuelles, puisque celle-ci allait jusqu'aux $^2/_3$ de la taxe cadastrale pour les immeubles non bâtis et aux $^2/_3$ de la taxe d'incendie pour les immeubles bâtis. Or, le chiffre maximal de cette dernière n'arrivait que jusqu'aux $^8/_{10}$ de la taxe cadastrale, de sorte qu'en ramenant la limite aux $^6/_5$ de la taxe d'estimation on se rapproche très sensiblement de la proportion observée jusqu'ici. Il est, d'autre part, plus rationnel de prendre la même taxe comme base pour les deux catégories d'immeubles.

Le code civil fribourgeois connaissait déjà la lettre de rente, et il fut un temps où cette sorte de titres se pratiquait couramment ; mais, depuis un grand nombre d'années déjà, elle est tombée en désuétude. La nouvelle forme que lui donne le code civil, sa possibilité d'être créée au porteur ou au nom du propriétaire du fonds hypothéqué, sa facile négociabilité et la garantie éventuelle de l'Etat lui ouvriront une nouvelle ère d'actualité et lui feront jouer un rôle peut-être capital dans la nouvelle période économique qui verra le jour par suite de la mise en application du code civil.

Disons enfin un mot du *registre foncier*.

Il s'agit là d'une institution importante du code civil, institution qui sert de base à tout le système de la propriété foncière et des droits réels et apporte des modifications sensibles à notre régime cadastral. Il comprendra un Grand Livre, les actes et documents complémentaires et le journal ; les inscriptions y seront faites sur le mode d'immatriculation réelle en ce sens que chaque immeuble aura un feuillet où seront inscrits sous des rubriqus spéciales : *a*) le nom du propriétaire ; *b*) les servitudes et charges foncières ; *c*) les droits de gage immobilier ; jusqu'ici, le cadastre était tenu d'après le principe personnel en ce sens que les immeubles étaient inscrits au chapitre du propriétaire. Le système nouveau aura l'avantage de permettre aux intéressés d'être fixés par une vue d'ensemble sur la nature, la contenance d'un immeuble et sur toutes les charges qui le grèvent. La tenue du registre fait l'objet de dispositions étendues du code civil, complétées par des instructions détaillées du Conseil fédéral. Sa substitution à notre cadastre ne peut être faite du jour au lendemain et demande du temps et des frais considérables ; d'autre part, le titre final prévoit que son introduction peut être différée, à la condition que les cantons prennent dans l'intervalle des mesures propres à assurer les effets que le code civil attache au registre.

Notre cadastre pourra, moyennant certains compléments, servir provisoirement de registre foncier. Le registre lui-même, tel qu'il est prévu au code civil, sera ensuite introduit dans notre canton au fur et à mesure des revisions cadastrales, et ainsi la grosse question de la mise en application de cette importante innovation se fera sans brusque transition et sans frais considérables. Les mesures prévues ci-dessus devront être prises sans retard. Les cantons ont également à organiser, avant l'entrée en vigueur du code, les arrondissements du registre, la surveillance des bureaux, la nomination et la rétribution des conservateurs, ce qui fera l'objet d'une loi spéciale. Les inscriptions auront lieu par commune, et les communes formeront un arrondissement du registre à la tête duquel se trouvera un conservateur du registre, en lieu et place du contrôleur des hypothèques actuel.

L'entrée en vigueur du code civil suisse a pour conséquence principale l'abrogation de notre *Code civil fribourgeois*, qui, lui-même, avait remplacé la *Municipale* et les autres coutumiers qui régissaient les diverses contrées de notre canton. Promulgué par livres successifs dans l'espace compris entre 1834 et 1849, il aura ainsi vécu environ soixante-dix ans. Plusieurs de ces dispositions étaient tombées en désuétude ; d'autres étaient devenues surannées et formaient contraste par leur caractère formaliste avec le droit nouveau, qui se dégage toujours plus de l'étroitesse des formules pour adopter des solutions plus larges, tenant davantage compte de l'intérêt commun des parties. Il ne lui sera pas donné de célébrer son centenaire, comme le code Napoléon, qui lui a servi, en beaucoup de points, de modèle et de source. Il disparaît comme les autres codes des cantons, pour céder la place à la législation fédérale qui régira dorénavant d'une façon uniforme les actes de la vie civile et les relations juridiques de tous les citoyens suisses. Faisons le sacrifice de notre droit particulier dans l'espoir qu'il en résultera un plus grand bien pour la patrie commune et que le code civil suisse favorisera le progrès moral et la prospérité matérielle de l'ensemble du pays.

E. Bise.

## Etranger

### Les cheminots français

Comme on s'y attendait, la Chambre française a voté hier lundi à une énorme majorité le projet de rétroactivité des retraites des cheminots.

Quelques députés, notamment M. Théodore Reinach, ont fait de vaines tentatives pour obtenir que les charges résultant de la nouvelle loi soient supportées en partie par l'Etat.

Au Sénat, les résistances seront vraisemblablement un peu plus sérieuses, mais il est à peu près certain que la loi passera également au Luxembourg. Le gouvernement posera d'ailleurs la question de confiance.

### En Champagne

Dix conseillers généraux du département de l'Aube sont démissionnaires et vingt autres ont décidé de refuser de siéger. Les démissions des conseillers municipaux continuent à affluer.

Le gouvernement est, paraît-il, assez ému par les manifestations de l'Aube.

Dans l'entourage de M. Monis, on semble estimer qu'il sera difficile de ne pas donner satisfaction dans une assez large mesure aux Champenois de l'Aube, dont les demandes ne sont pas, somme toute, exagérées bien que les moyens auxquels recourent les protestataires soient plutôt condamnables.

Voici à quelles mesures transactionnelles on songerait :

On accorderait aux vignerons de l'Aube le droit de mettre le mot de « Champagne » sur leurs bouteilles, mais en y ajoutant aussi « vins de l'Aube ». Il semble que dans l'Aube on serait disposé à accepter ce moyen terme. Mais l'inquiétude du gouvernement vient de ce que toute satisfaction donnée à l'Aube risque de provoquer des troubles dans la Marne. On s'est précédemment engagé bien inconsidérément dans l'aventure de la délimitation.

### Démission de M. Stolypine

Le bruit a couru hier lundi, à Saint-Pétersbourg, que M. Stolypine, chef du ministère russe, avait donné sa démission samedi après la défaite du gouvernement devant le Conseil d'empire sur la question de l'introduction des zemstvos dans les provinces occidentales, mais que le tsar avait refusé d'accepter cette démission.

La *Gazette de la Bourse* annonçait pour hier soir une réunion des ministres à la suite de laquelle le président du conseil démissionnerait.

### Au Paraguay

Le dictateur Jara aurait remporté à Villa-Rosario une victoire complète sur les insurgés, dont le chef a été tué. Les forces gouvernementales ont eu de leur côté 100 tués, dont 4 officiers supérieurs.

### La famine en Chine

Une grande famine exerce actuellement ses ravages dans certaines provinces de la Chine. Une lettre de Mgr Paris, évêque de Changhaï, annonce que, sur 40,000 chrétiens de son Vicariat apostoliques du Chansi, 30,000 sont dans la plus affreuse misère et à la charge des missions. Des feuilles, des racines d'arbres, même des animaux en décomposition, voilà leur nourriture. Dans certaines villes, on compte plus de dix morts de faim par jour. Que doit-il en être dans les campagnes ?

La famine s'étend également dans le Vicariat apostolique du Chantoung du sud. A Nankiog, les affamés affluent des provinces environnantes. Une foule de gens ameutés ont arrêté le chemin de fer de Nanking à Changhaï, en suppliant qu'on les emmène, sinon ils mourraient de faim. On estime à trois millions le nombre des affamés. Et pourtant Mgr Paris dit que, avec un mark (1 fr. 25), par jour, il est en état, en faisant des distributions de riz, d'empêcher 10 Chinois de mourir de faim.

Mais les ressources financières font défaut.

La France, qui autrefois alimentait si généreusement les missions des Jésuites et des Lazaristes, a assez à convertir ses païens indigènes, et la plus grande partie des ressources des catholiques français doivent maintenant être consacrées à lutter contre les progrès de la déchristianisation.

## La réforme du calendrier

Hier lundi, à l'Académie des sciences de Paris, lecture a été donnée d'une lettre émanant du Conseil fédéral suisse proposant la réunion d'une commission internationale chargée d'examiner s'il y a lieu de poursuivre la réforme du calendrier grégorien, surtout en ce qui touche la fixation de la date de la fête de Pâques.

Cette demande a été renvoyée à la section d'astronomie.

## Les affaires marocaines

On mande de Fez en date du 14 :

Les Berabers se sont réunis en nombre. Ils brûlent la partie postérieure du palais du sultan de Dar-Debibogh. Des troupes sont parties pour les repousser. Le sultan ne s'est pas rendu à Emsalle pour les prières.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

**Prochain document pontifical**

On écrit de Rome à la *Difesa* que dans l'entourage du Pape on annonce comme imminente la publication d'un document pontifical concernant la hiérarchie ecclésiastique.

**L'anticléricalisme calomniateur**

*Le prince Max de Saxe, attaqué indignement* par un petit journal belge, la *Gazette de Waremme*, vient d'assigner cette feuille en dommages-intérêts.

## Echos de partout

*INSTITUTRICE DE REINE*

La reine-mère Marguerite d'Italie s'est rendue dimanche à Sienne pour y faire une visite à son ancienne institutrice, la baronne Kora, qui a aujourd'hui quatre-vingts ans, et qui avait suivi la reine dès son premier âge jusqu'au seuil du trône.

L'institutrice est assez gravement malade, et la souveraine est restée auprès d'elle, à son chevet, pendant une heure.

*CHINOIS PLOMBÉS*

Le congrès antipesteux qui se tient à Irkoutsk a décidé de... plomber les Chinois qui voudraient se rendre en Sibérie, pour éviter la propagation de l'épidémie.

Une station de contrôle sera établie à la frontière mandchourienne, et tous les Chinois qui y passeront seront soumis à une visite médicale très sévère. S'ils ne présentent aucun symptôme de maladie, il leur sera passé au poignet un cordon plombé, pareil à celui que l'on emploie pour les paquets à la douane.

Cette mesure hygiénique originale est appliquée depuis le 28 février déjà.

*MOT DE LA FIN*

Qu'est-ce que la Tétralogie de Wagner ? — Un des premiers symptômes de la maladie du sommeil.

## Le Mouvement social

*Le 15 mai prochain marquera le vingtième* anniversaire de la publication de l'Encyclique sur la *Condition des Ouvriers*. M. Marius Gonin publie à ce sujet dans le *Social* un remarquable article sur ce document mémorable qui a été comme une grande lumière et qui a fait naître tant de vocations et d'œuvres sociales. « Cette date du 15 mai, écrit-il, passera-t-elle sans susciter, parmi les groupements sociaux catholiques, un retour de pensée reconnaissante à l'adresse du grand Pape qui l'immortalisa ? » Nous ne le croyons pas avec lui. « Il faut que ce jour-là, dans les groupes qui partagent nos aspirations et nos travaux, l'on relise l'Encyclique et l'on célèbre son action *libératrice.* »

# Confédération

**Tribunal fédéral.** — Dans sa dernière séance, la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral s'est occupée de la plainte formulée par M. Forrer, conseiller fédéral, et les négociateurs suisses de la convention du Gothard, contre MM. Fischer, rédacteur des *Neue Zürcher Nachrichten*, et Grimm, rédacteur de la *Berner Tagwacht*. La Chambre a décidé de retenir la plainte.

**La succession de M. Brenner.** — A peine les cloches des funérailles de M. le conseiller fédéral Brenner ont-elles sonné le dernier glas que la succession du regretté magistrat fait déjà les frais de la *chronique parlementaire* de plusieurs journaux. Qui succédera à M. Brenner ? Telle est la question qui va primer toutes les autres, jusqu'à la réunion du groupe radical des Chambres qui désignera la candidature du futur conseiller fédéral. Les journaux du centre reparlent bien de M. de Planta, et plus encore de M. Speiser, un compatriote de M. Brenner, mais qui est aussi l'un des parrains de la Proportionnelle, et dont les chances sont par cela même fort diminuées.

Quant aux candidats radicaux, ils sont presque légion. Il y a longtemps qu'il est question de M. Arthur Hoffmann, le leader libéral saint-gallois. La majorité radicale se dira sans doute que son tour est venu,... à moins que les compétitions régionales ne se fassent jour de nouveau et qu'on estime que la Suisse orientale est suffisamment servie puisqu'elle a au Conseil fédéral MM. Deucher et Forrer! Dans ce cas-là, les Bâlois présenteraient M. Paul Scherrer, les Soleurois, M. Casimir von Arx et les Argoviens, M. Muri ou M. Schulthess. Le choix est difficile, on l'avouera, entre ces astres brillants du ciel radical. En *attendant, les paris sont favorables à* M. Hoffmann.

**Les villes suisses et les viandes congelées.** — Le congrès extraordinaires des villes suisses, convoqué hier à Zurich pour la discussion de la requête à adresser à l'Assemblée fédérale dans la question de l'importation de la viande congelée, comptait 62 délégués. Après deux rapports, en allemand et en français, l'Assemblée a voté le projet de requête à adresser à l'Assemblée fédérale, requête provenant de 44 communes avec un total de 1,048,000 habitants.

L'Assemblée fédérale est priée de prendre les mesures nécessaires pour arriver à la réduction du droit d'entrée de la viande congelée de 25 à 10 fr. par 100 kilos. L'Assemblée fédérale est priée, en outre, d'inviter le Conseil fédéral à modifier l'article 2 de l'arrêté du 17 février, en vue de la suppression des autorisations spéciales pour l'importation de la viande congelée, ou subsidiairement, au cas où cette demande ne serait pas acceptée, à confier la remise de ces autorisations, non pas au département de l'agriculture, mais à celui de l'intérieur (direction de l'hygiène publique).

**Chemins de fer fédéraux.** — Les C. F. F. ont transporté en février 5,419,000 voyageurs et 950,000 tonnes de marchandises. La recette des transports a été de 11,717,000 francs, soit 845 284 francs de plus que pour février 1910. La recette totale de l'exploitation pour le mois de février est de 12,109,000 francs, soit 829,928 francs de plus que l'an dernier. Les dépenses de l'exploitation ont été de 9,275,000 francs, soit 827,428 francs de plus que l'an dernier. Pour les deux premiers mois de 1911, l'excédent des recettes sur les dépenses est de 5,948,000 francs, soit 48 886 francs de plus que pour la période correspondante de l'an dernier.

**Offices du travail suisses.** — Pendant le mois de février, les offices du travail suisses ont enregistré 4674 offres et 5426 demandes de places et effectué 2928 placements. Ils ont reçu de plus les demandes de 6578 ouvriers en passage ou demeurant hors du rayon des offices et pour lesquels il n'y eut pas de travail immédiat. Les conditions du travail se sont peu modifiées en février; cependant, vers la fin du mois, la perspective d'une amélioration prochaine s'est manifestée.

Bien que les offres de travail aient *quelque peu diminué, les résultats généraux* sont devenus meilleurs, parce que les demandes de travail sont aussi en diminution. Pour 100 offres de travail pour hommes, il y a eu en février 147,4 demandes, et pour 100 offres de travail pour femmes 66,7 demandes. En janvier, les proportions étaient respectivement de 163,6 et 79,7.

**La collecte de la Réformation.** — La collecte faite cette année dans tous les temples réformés de Suisse au profit de la communauté d'Arlesheim (Bâle-Campagne) a rapporté 66,920 fr. La précédente collecte avait produit 72,700 fr.

# FAITS DIVERS

*ÉTRANGER*

**Grève de reporters.** — Au cours d'une séance orageuse de la Chambre de Croatie, les correspondants de journaux, par suite du tumulte, ne mentionnèrent pas un rappel à l'ordre infligé à un député par le président. Celui-ci se plaignit en termes assez vifs de l'inexactitude des comptes rendus. Mais les correspondants parlementaires se *levèrent et quittèrent la salle in copore.* Le président dut lever la séance. A la reprise, il voulut bien reconnaître que ce n'était pas intentionnellement que les comptes rendus avaient été faussés. Mais les journalistes estimèrent cette déclaration insuffisante, et ils sont décidés à ne pas reprendre leur service avant d'avoir obtenu pleine satisfaction.

**Victime de son dévouement.** — Dimanche matin, un accident a coûté la vie au chef de gare de Bolbec-Nointot (Seine inférieure). A dix heures quinze, un train entrait en gare de Bolbec ; au même moment, une dame qui portait un bébé sur son bras voulut traverser la voie. Le chef de gare l'ayant aperçue, lui cria de s'arrêter. Mais la voyageuse n'entendit pas cet appel et le chef de gare, voyant le danger, courut pour la retenir. Elle put passer sans accident, tandis que le malheureux chef de gare fut happé par le train et eut la tête broyée.

**Assassinat en Tripolitaine.** — Un archéologue, membre de l'expédition américaine, actuellement à Cyrène (Tripolitaine), a été tué d'un coup de feu par un indigène employé de l'expédition.

On attribue ce meurtre à une vengeance. Les autorités sont sur les lieux. Une enquête est ouverte.

Une grande émotion règne à Derna et à Tripoli.

**Tempêtes en Russie.** — De violentes tempêtes de neige sévissent dans le sud. De nombreux tronçons de chemins de fer sont bloqués par les neiges.

On mande de Kherson que les communications télégraphiques avec Simferopol sont interrompues.

**Père de 28 enfants.** — Un fermier qui vient de mourir à Radstad, près de Salzbourg, en Autriche, avait été marié trois fois ; il a été père de 28 enfants, dont 24 sont encore vivants. L'aîné est âgé de 67 ans et le plus jeune de 16.

**Les vagabonds de Londres.** — La municipalité de Londres a fait procéder, dans la nuit de dimanche à hier, au recensement des vagabonds.

Des inspecteurs spéciaux ont parcouru les rues et compté les malheureux qui avaient cherché abri sur les bancs, sous les ponts, dans les escaliers des monuments publics, etc.

On a ainsi trouvé que 1,462 hommes, 321 femmes et deux enfants étaient sans logis.

**La vengeance d'un éconduit.** — Un jeune Napolitain, de 19 ans, fils d'un avocat, faisait une cour assidue à une jeune fille appartenant à une famille distinguée de Naples. Les parents interdirent au jeune homme de continuer à voir leur fille. Dimanche, dans la principale rue de Naples, l'amoureux éconduit, armé d'un rasoir, se précipita sur la jeune fille et lui balafra le visage selon la manière des camoristes.

**Tombé du « paradis ».** — Un tragique accident s'est produit, dimanche après midi, au théâtre de l'Ambigu-Comique, à Paris, où l'on représentait le « *Roi-Soleil* ». Un spectateur de l'amphithéâtre est tombé d'une hauteur de vingt mètres, sur une jeune femme placée aux fauteuils d'orchestre.

Après avoir assisté aux deux premiers actes du spectacle, un jeune homme, mécanicien, sortit du théâtre pour acheter des oranges. Il revint au milieu de l'entr'acte. Comme il ne lui restait plus qu'une rangée de bancs à franchir, le jeune homme voulut sauter pour retomber à sa place, mais il calcula mal son élan, et passant par-dessus la balustrade de l'amphithéâtre, tomba dans le vide. Son corps frôlant le balcon, auquel le malheureux essaya vainement de se raccrocher, vint s'abattre sur une jeune femme de 30 ans, qui était assise aux fauteuils d'orchestre, à côté de son mari.

De toutes parts, on se précipita vers les victimes.

On constata que la dame n'était pas même blessée; sa position était telle, en effet, qu'elle avait reçu sur les épaules le corps du jeune mécanicien. Celui-ci, par contre, gisait, inanimé ; transporté à l'hôpital, on constata qu'il avait le fémur droit fracturé, indépendamment de la commotion cérébrale ressentie.

**Un voyageur excentrique.** — L'autre jour, à l'arrivée du train de Vienne, à Ostende (Belgique), on a découvert un individu qui s'était attaché sous un wagon. Il a été conduit au commissariat, où il a déclaré s'appeler Constantin Janescu et venir de Bucarest. Janescu espérait pouvoir gagner Paris de la même façon, sans bourse délier. On l'a gardé à la disposition de la justice.

**Un enlèvement.** — On mande de Palerme (Sicile) qu'une riche héritière, Mlle Salomone, a été enlevée par des inconnus, alors qu'elle se rendait à l'église. On croit que parmi les ravisseurs se trouvait le fils d'un directeur de gymnase.

*SUISSE*

**Meurtre.** — Dans le village d'Engelburg (Saint-Gall), un jeune apprenti boucher, âgé de 16 ans, a tué un ouvrier de chemin de fer, nommé Meierhans, après un échange de paroles pour un motif futile.

**L'affaire d'empoisonnement de La Chaux-de-Fonds.** — Le parquet de La Chaux-de-Fonds a fixé aux 17, 18 et 19 avril, à Neuchâtel, la session spéciale de la cour d'*assises dans laquelle sera jugée* l'affaire d'empoisonnement Mojon-Nussbaum.

**Injure mortelle.** — A Genève, M. Borini, tourneur sur bois, aux Eaux-Vives, vient de mourir dans des circonstances tragiques. Il eut un soir une vive discussion avec un client. Celui-ci, exaspéré contre son fournisseur, finit par lui lancer en pleine figure ces mots : « Monsieur, vous n'êtes qu'un voleur ! »

Borini chancela sous l'apostrophe. Il alla se coucher, mais la maladie de cœur dont il était atteint ne lui permit pas de supporter le coup.

On le trouva mort dans son lit le lendemain matin.

**Incendies.** — Deux incendies ont éclaté à Collonges (Valais) dans la nuit de dimanche à lundi, aux deux extrémités du village. Des vagabonds couchés dans une grange mirent le feu au foin. L'immeuble ne tarda pas à être transformé en brasier. L'église et la cure durent être protégées.

A peine ce foyer était-il éteint qu'une grange flambait à l'autre bout du village. Il pouvait être deux heures du matin. A ce moment-là, une infirme, accoudée à une fenêtre, distingua fort bien la silhouette de deux individus qui fuyaient en riant.

Une enquête est ouverte aux fins de retrouver les vagabonds soupçonnés d'être les auteurs de ces deux sinistres.

## AÉROSTATION

**Un beau voyage de l' « Azuréa »**

Le ballon suisse *Azuréa*, piloté par le *lieutenant* Bærlocher, ayant à bord trois autres personnes, a atterri hier matin lundi, à Dieppe (Nord de la France). Il avait quitté Zurich dimanche matin.

L'excursion a été favorisée par un temps splendide. Les voyageurs ont dû s'arrêter en vue de la Manche.

# FRIBOURG

## Grand Conseil

**SESSION EXTRAORDINAIRE**

Le Grand Conseil s'est réuni hier matin en session extraordinaire pour discuter le projet de loi réglant l'application du code civil suisse dans le canton de Fribourg.

La séance s'est ouverte à 10 h.

M. *Reynold* occupe la présidence. Il rappelle la perte que la Confédération vient de faire en la personne de M. le conseiller fédéral Brenner et invite le Grand Conseil à se lever pour rendre hommage à la mémoire de ce magistrat distingué, qui meurt à la veille de l'entrée en vigueur de son œuvre capitale : le code civil suisse.

Le Grand Conseil se lève.

M. le président met à l'ordre du jour le projet de loi réglant l'application du code civil suisse.

La parole est donnée à M. *Maurice Berset*, rapporteur de la commission pour le titre préliminaire et le titre I du projet jusqu'au chapitre IV inclusivement. Le rapporteur pour les chapitres V et VI et le titre final du projet est M. Robert Weck.

M. Berset fait l'historique de l'élaboration du code civil suisse ; puis il accorde un souvenir de reconnaissance au code civil fribourgeois, qui, tout en s'inspirant du droit français, tenait davantage compte de l'esprit et des mœurs du terroir que les codes d'autres cantons romands.

M. le rapporteur esquisse ensuite la matière de la loi soumise au Grand Conseil. (Nous nous abstenons d'entrer dans le détail de son exposé, la *Liberté* ayant déjà indiqué dans la série d'articles en cours la matière sur laquelle porte la nouvelle législation.)

Quant à la forme du projet, M. le rapporteur expose que, au lieu de suivre le programme tracé par le schéma du département fédéral de Justice et Police, soit de diviser la loi en trois grandes sections, savoir : 1° compétences de procédure ; 2° dispositions organiques et droit civil cantonal ; 3° dispositions transitoires, la loi d'introduction a réuni toutes ces dispositions par chapitres, en suivant le code civil pas à pas. Chaque disposition, ou du moins chaque chapitre forme un tout complet sans renvoi d'une disposition à une autre.

L'avantage de ce système est de permettre à ceux qui consultent la loi de trouver réunies dans un même chapitre toutes les dispositions qui l'intéressent, aussi bien les dispositions de droit matériel que les dispositions organiques ou de procédure.

Si nous recherchons quelle a été la pensée des auteurs du projet, quelle est l'idée dominante qui les a guidés, nous croyons la trouver en ceci : c'est qu'on s'est efforcé de concilier le code civil avec les idées juridiques qui nous dominent actuellement et avec les dispositions organiques de notre droit. Le code civil a prévu des institutions nouvelles qui semblaient demander un organisme nouveau, spécial et inconnu chez nous. La loi d'introduction a cherché à résoudre ce problème en rattachant ces institutions nouvelles aux organes existants, en conservant autant que possible notre organisation judiciaire et administrative.

*Ce système a plusieurs côtés avantageux* : il laisse subsister et perpétue notre organisation judiciaire et administrative ; — les habitudes populaires de s'adresser dans une circonstance donnée à une autorité connue ne sont ni changées, ni contrariées ; — l'application du nouveau code n'apportera ni incertitude, ni trouble, fût-ce même passagers, dans les idées juridiques de la conscience populaire.

Néanmoins, le problème n'est pas si simple. Le droit nouveau résultant du changement des idées dans la conscience populaire est un progrès sur le droit ancien. Pour que ce progrès puisse se réaliser, il faut que le droit soit animé, que les organes qui en font application le comprennent et soient imprégnés de sa substance, que la procédure qui l'étaye facilite sa réalisation. Sinon, resserré dans de vieux cadres créés pour une destination autre, il perd sa jeunesse et sa force et n'est plus qu'une lettre morte inscrite dans un livre.

S'il est vrai que l'on ne doit pas détruire à la légère un organisme important de l'organisation judiciaire ou administrative, alors que cet organisme a un *passé presque séculaire et des traditions* fortement implantées dans le peuple, néanmoins, l'on doit faire les transformations nécessaires si l'organe ne répond plus à sa mission, s'il est un obstacle à un progrès utile et bienfaisant.

L'avenir nous dira si l'on a eu raison de suivre le système de la loi, qui est avant tout un système conservateur.

Dans l'attribution des compétences, il est important de signaler le rôle exceptionnel conféré aux justices de paix, dont les pouvoirs sont considérablement augmentés. Il sera nécessaire que les justices de paix s'imprègnent de la substance du code civil et vouent à ce dernier une étude toute spéciale. Nous ne doutons pas qu'elles ne fassent leur possible pour répondre aux sentiments de confiance du Grand Conseil.

M. Berset tient à mentionner également que l'importante institution du notariat, qui a fait ses preuves dans notre canton, est non seulement conservée, mais encore agrandie. Les fonctions des notaires sont justement appréciées par le peuple, qui voit en eux des conseillers naturels dans tous les principaux actes de la vie civile.

*Tel qu'il est, ce projet, qui a demandé* à ses auteurs beaucoup de travail et d'étude, et qui contient des innovations importantes, règle toutes les dispositions sur lesquelles la loi d'introduction devait statuer.

Cette nouvelle législation sera certainement un grand progrès sur l'état actuel ; le projet mérite d'être accepté.

M. le rapporteur propose dès lors, au nom de la commission, l'entrée en matière.

M. *Louis Morard* constate que l'harmonisation du code civil fribourgeois avec le code fédéral sera l'œuvre législative la plus considérable qu'aura accom-

---

47 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

# LE GRAND TOUR

par Marc DEBROL

— Mon pauvre vieux camarade ! murmura Sandler soudain attendri. Le matin encore, il était à Wall Street. A propos, on a beaucoup parlé de moi dans les journaux. On ouvre une campagne acharnée. Les feuilles « antitrust » m'ont accusé de ruiner les gens. On me reproche les suicides que j'ai provoqués, Birman et autres. Est-ce ma faute ? Je suis l'homme de ma fortune, ma fortune m'entraîne. Est-ce qu'un mécanicien qui conduit une locomotive peut freiner, arrêter le train subitement parce qu'il aperçoit un imprudent sur les rails ? Il passe, il l'écrase : qui est responsable ? Le monstre inconscient ou le chauffeur qui le dirige ? C'est la loi du monde qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus. La société est un dieu indifférent qui réclame des sacrifices humains. Vous avez vu nos buildings, nos fameux buildings à quarante étages? On a calculé que la construction de chacun d'eux causait la mort d'un ouvrier par étage. Qui donc s'indigne de cette statistique ?

— Personne, protesta Jean. On sait qu'il est utile d'avoir des maisons pour abriter vos trafics et loger vos familles.

— Alors, pourquoi s'insurger contre ces autres édifices, les fortunes, si elles ont pris quelques vies humaines et ont été élevées avec du sang, des larmes, des ruines ? Il faut des matériaux pour toute œuvre. On me condamne, on me poursuit de vociférations haineuses, et demain, à mon courrier, j'aurai quinze cents lettres de sollicitations ! Qu'importe ? je pardonne à mes ennemis.

— Le passé est le passé, objecta Jean timidement.

— Et il me semble que je paye ma dîme au monde et ma redevance à Dieu. Je donne aux églises et aux sociétés. Je secours l'humanité et soutiens ma religion. Je ne dis point cela pour que vous admiriez ma vie, jeune homme. Seulement, vous répéterez ces mots à vos amis d'Europe. L'Angleterre ne nous pardonne point de nous être libérés de son joug ; la France nous jalouse. On nous redoute et on nous envie, mais cela même nous stimule : nous nous sentons les maîtres de l'avenir.

— Il y a pourtant certains périls...

— Les périls américains, on en parle sans cesse ; quels sont-ils ? L'immigration ? Mais nous assimilons tout : l'affluence des travailleurs ne fait même pas baisser les salaires. Les nègres ? mais ce sont des braves gens aux instincts d'esclaves. Les Japonais ? qu'ils y touchent au Pacifique : ils verront ! Les Espagnols ont appris ce qu'il en coûte de se mesurer avec nous. Le passé peut nous donner confiance. Vous pouvez dire cela au vieux monde immobile ; vous pouvez nous envoyer des émigrants tous les malheureux qui étouffent en vos patries trop étroites. Nous les emploierons, nous les utiliserons, nous les ferons riches, nous les rendrons heureux, nous leur donnerons la fortune, le bonheur !...

Lewis Sandler soulevait la portière de lourde tapisserie, et d'une voix grave, annonçait, sans larmes

— Ma pauvre chère mère vient de s'éteindre tout d'un coup, alors que je veillais près d'elle. Que le Seigneur reçoive son âme ! Résignez-vous, mon père!

***

C'était le dégel. La neige depuis des mois amoncelée fondait dans un ruissellement de gouttelettes. L'eau tombait des toits, des arbres, comme en une pluie violente, malgré le ciel clair. Les jours s'allongeaient en plus lents crépuscules, et, le soir, à l'heure du couchant, la lumière coulait par grands rayons sur les façades aux nuances chaudes : le printemps approchait...

La voiture cahotait dans les rues mal pavées où s'étalait une boue gluante, visqueuse... Jean partait... Sur le quai, il trouva deux personnes qui l'attendaient : Harry, le chauffeur... Damoy, le camarade de rencontre... Comme l'exil rapproche les cœurs !

Harry s'avançait la casquette à la main, en suppliant :

— Monsieur Jean... je viens vous demander un grand service...

— Lequel, Harry ?

— Vous partez, monsieur, vous retournez en France... moi aussi, j'en ai assez des Yankees, des milliardaires. Je voudrais voir du pays... Alors, si vous me trouviez, là-bas, une petite place tranquille... Je suis jeune, pas bête... et j'aurai tant de courage...

— Je vous le *promets*, Harry...

La cloche sonnait... Damoy prit le bras de Jean et s'avançant avec lui sur la passerelle... tout bas... à phrases hachées, il lui parlait :

— Je ne puis vous dire tout ce que je sens, j'en ai trop lourd sur le cœur... On est un peu égoïste malgré soi, alors... de voir que vous partez... et que moi je reste... à l'attache !... Je suis heureux tout de même. J'avais si peur qu'elle ne vous garde, l'Amérique ! Elle est encore la grande tentatrice... mais elle n'a pas le droit de prendre l'élite de chez nous, nos vieilles réserves de province, le lest de notre pays qui en a si besoin à l'heure actuelle ! Et puis, elle gaspille tout cela... A force de se débattre au milieu d'affaires plus ou moins loyales, on laisse peu à peu entamer son honnêteté. On a peur d'être dupe, on fait la part du « bluff », de la fraude, du « graft », on devient moins délicat, ce qu'il y avait en vous de fin s'effrite, s'écaille dans la mêlée... on change... Quand je parle français, je fais des fautes maintenant, il y a des mots qui me manquent. Je dis des « church » pour des églises et j'émaille mes discours de perpétuels « All Right ». J'oublie ma langue, ma belle langue de France et j'oublie aussi mes sentiments d'autrefois. Vingt ans d'exil ont fait de moi... Adieu, Morel, vous direz bonjour à la France pour moi ;... puis si vous voyez ma mère, dites-lui que je reste ici... parce que je m'y plais... J'aime mieux qu'elle me croit ingrat *que malheureux. L'idée de mon bonheur* la console... et lui fait prendre patience. Laissez-lui l'illusion. Maintenant, je vous quitte... je ne veux pas assister au départ... cela fait mal...

Des hurrahs fanatiques couvrirent sa voix. Une bande folle portant des drapeaux aux couleurs d'Amérique envahissaient le « pier ». Des fleurs étaient jetées aux passagers accoudés aux bastingages. L'orchestre jouait sa marche triomphale avec beaucoup de cuivres... Jean, lentement, regarda... prenant en ses yeux tout le décor de la ville prodigieuse aux trop hautes maisons, l'Harbor grouillant de vie, la Liberty au geste auguste... tout le spectacle rayonnant sous le soleil... spectacle que sans doute il ne reverrait jamais plus.

*(A suivre.)*

**Toute demande de changement d'adresse doit mentionner l'adresse précédente.**

## LIVRES NOUVEAUX

LES ESSAIMS NOUVEAUX, par Edward Montier. Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

M. Edward Montier s'était fait précédemment l'historiographe des collèges libres dans un récit ému, vivant, d'un accent très personnel, qui empruntait la forme familière d'un journal intime. Ces *essaims* dont il nous parle aujourd'hui figurent les formations nouvelles qui se sont produites à l'abri d'une foi tutélaire. L'Eglise n'ignore rien des agitations et des espérances contemporaines, elle veut seulement rester en dehors et au-dessus d'elles. Aussi encourage-t-elle les œuvres sociales qui, sans prétendre mêler ce qui passe aux intérêts spirituels qui ne passent point, entreprennent de diriger l'évolution démocratique. On le devine, ce sont les *Patronages catholiques* que l'auteur de l'*Age enclos* nous présente et nous raconte en un livre impressionnant, qui définit, avec un luxe de détails pittoresques et une abondance de faits instructifs, une des formes les plus heureuses de l'éducation populaire. Le héros de ce roman, plein d'illusions diaphanes, est un élève de la laïque comme on en rencontre tous les jours, un employé syndiqué, un républicain et un chrétien. L'aveu qu'il nous fait de son initiation, de ses doutes, de ses luttes, de sa participation aux concours, à la propagande, à l'action publique d'un patronage rouennais, de ses chastes fiançailles, de la joie qu'il a trouvée dans l'accord surprenant de la discipline et de la liberté, montre clairement ce dont sont capables les jeunes générations élevées à pareille école. C'est la cité de l'avenir qui s'ébauche,

plie le régime conservateur. Le projet qui est soumis au Grand Conseil a coûté un travail considérable. On a opéré une codification complète ; on a mis sous l'égide d'une loi cantonale les principes nouveaux consacrés par le code civil suisse ; on aurait dû, au contraire, estime M. Morard, mettre sous l'égide fédérale celles de nos institutions cantonales qui survivent à l'unification.

M. Morard trouve le nouveau code trop touffu. Au lieu d'y incorporer tout notre patrimoine juridique cantonal, on aurait dû en réserver certaines parties comme droit coutumier.

M. Morard estime que les questions de droit public devaient rester en dehors de la codification ; il n'aurait pas fallu non plus y faire entrer ce qui relève du droit pénal.

M. Morard votera l'entrée en matière ; mais il se réserve de proposer des amendements.

M. *Joseph Jungo* reconnaît la grande valeur du travail de codification qui a été fait. Il estime même qu'on s'est donné une peine excessive et qu'on a allongé le projet démesurément. On aurait dû maintenir sous la forme du droit coutumier ce qu'on pouvait garder de nos institutions. On a élaboré une procédure spéciale pour le divorce, une loi de police sur les grossesses illégitimes ; on a inséré au projet le code rural au complet ; on a également fixé le maximum du taux de l'intérêt des prêts, toutes choses qu'il n'était pas nécessaire d'y faire entrer.

M. Jungo votera l'entrée en matière, mais il demandera des simplifications au cours de la discussion.

M. *Louis Week*, directeur de la Justice, constate l'importance de l'œuvre législative qui est soumise au Grand Conseil. Le projet est le résultat d'un travail de longue haleine et de nombreuses collaborations.

M. Week expose le système qu'on a suivi.

En ce qui concerne la distribution des compétences et la fixation de la procédure, les articles qui en traitent sont insérés au fur et à mesure des dispositions du droit matériel qui les provoquent.

Notre organisation judiciaire a été maintenue. Autant que possible, on a conservé la procédure actuelle.

L'idée des auteurs du projet a été d'adapter les dispositions subsistantes du droit cantonal au nouveau régime. Peut-être leur reprochera-t-on d'avoir été trop conservateurs. C'est ainsi que, dans l'avant-projet, on avait inséré les dispositions de notre code relatives à l'indivision. Il a fallu sacrifier cette partie, sur les observations du Département fédéral de Justice.

Les avocats du canton ont transmis au Conseil d'Etat les observations que le projet leur a suggérées. Ce mémoire vient d'arriver. On verra au cours de la discussion le compte qu'il y a lieu de faire des idées qu'il exprime.

M. le directeur de la Justice demande au Grand Conseil de bien vouloir décider l'entrée en matière.

M. *Delatena* constate que le projet qui est soumis au Grand Conseil remplace celui qui avait été adressé aux députés au mois de novembre dernier. Les députés n'ont pas eu le temps d'étudier le second projet. Ils sont mal préparés à le discuter. Les projets des autres cantons sont beaucoup moins volumineux que le projet fribourgeois.

M. Delatena propose de renvoyer le projet à la commission pour qu'elle en élagne ce qui est superflu.

M. *Python*, conseiller d'Etat. La proposition de renvoi de M. Delatena nous expose au risque de ne pas arriver à temps avec notre loi d'application du code civil suisse et de nous en voir imposer une par le Conseil fédéral. Au reste, pour faire l'œuvre de simplification désirée par M. Delatena, il faudrait que la commission fût d'abord éclairée par la discussion sur les vues du Grand Conseil.

Au fond des objections qui se manifestent, il y a la résistance d'un système contre un autre système. Le code civil fribourgeois a été rédigé sous l'inspiration du code civil français ; le droit de la révolution a supplanté chez nous l'ancien droit germanique, dont quelques vestiges, cependant, furent conservés. Or, au contraire de la conception germanique, qui envisage le droit comme un domaine réservé aux initiés et qui écarte le laïc de ses arcanes, la conception française a voulu que le droit fût intelligible pour tous. Le code que nous avons emprunté à la France a été un code populaire. Or voici que nous allons rentrer dans le droit germanique ; mais nous n'avons pas voulu que le peuple perdît au change l'avantage d'avoir un code fait pour lui et non pas seulement pour les juristes. Nous nous sommes donc appliqués à rendre le nouveau code aussi populaire que l'était celui qu'il doit remplacer. Mais un juriste ne renonce pas aisément à l'idée qu'il appartient à lui seul d'appliquer le droit. Aussi voyons-nous les juristes faire une démarche en groupe pour revendiquer cette application. Le reproche qu'on fait au projet d'entrer dans trop de détails, d'être trop complet et trop explicite, revient au reproche d'être trop fait pour les profanes. Il procède de la conception germanique du droit. Eh bien, j'estime que l'élément laïc ne doit pas être écarté de l'administration du droit. Le juge profane est nécessaire au sein du tribunal. L'Angleterre est si persuadée de l'utilité de sa présence qu'elle a l'institution du jury en matière civile. Nos tribunaux réunissent les deux éléments ; c'est le bon système et nous devons nous y tenir dans l'élaboration du nouveau code.

M. Delatena a exprimé le regret qu'on n'ait pas suivi le schéma fédéral. Il trouve notre projet trop développé. Il nous cite comme modèle la loi vaudoise. Or que vois-je dans la loi vaudoise ? Que le code rural existant devra être revisé d'ici au 1er juillet 1912. Le canton de Vaud fera donc ce que nous avons fait ; la seule différence sera que son nouveau code ne se trouvera pas réuni tout entier sous la même couverture. Vaut-il la peine de s'arrêter à ce détail ? La revision du code rural s'imposait.

De notre loi sur le mariage, il ne restait qu'un tronçon informe ; n'a-t-on pas bien fait de reprendre tout le sujet et d'en faire un tout coordonné ?

On s'offusque de voir dans le projet le chapitre des grossesses illégitimes. Mais le code fédéral donnait de nouvelles bases à l'action en paternité ; il fallait en tenir compte. Devions-nous renoncer à notre loi sur les grossesses illégitimes, qui a été bienfaisante, en facilitant la réparation de la faute, la légitimation de l'enfant et le sauvetage de la mère par le mariage ? Je ne voudrais pas prendre la responsabilité de retrancher de nos lois des dispositions aussi incontestablement bienfaisantes.

La crainte qu'on a exprimée que le Grand Conseil ne soit pas en état d'aborder la discussion n'est pas fondée. MM. les députés ont eu le loisir d'étudier le sujet. Entre l'avant-projet qu'ils ont reçu au mois de novembre et le projet définitif, il n'y a pas de différences essentielles.

Bien loin que ce soit un défaut du projet de ne pas être calqué sur le schéma fédéral, c'est un mérite. On évite ainsi les renvois et l'on rend la consultation du code plus commode. Nous sommes, à cet égard, en bonne compagnie. A Bâle, où il y a une école de juristes, on a procédé de la même façon.

L'entrée en matière est votée.

Sur la proposition de M. *Grand*, il est décidé que le débat aura lieu article par article et que le secrétariat sera renforcé afin d'accélérer la publication du Bulletin de la session, de sorte qu'il parvienne aux députés quinze jours avant les seconds débats.

La séance est levée à midi et demi.

### Séance de mardi 21

Ce matin, le Grand Conseil a discuté le titre préliminaire du projet de loi réglant l'application du code civil suisse.

La commission, par l'organe de M. Maurice Berset, proposait de transférer les articles composant le titre à la fin de la loi, en supprimant deux articles.

Une minorité proposait de supprimer tout le titre préliminaire.

Au vote, le Grand Conseil en décide le maintien.

On passe à la discussion des articles, qui sont adoptés, sauf l'article 3, qui est renvoyé à la commission. La question du transfert du titre en appendice de la loi sera tranchée plus tard.

Il y aura une séance de relevée demain, mercredi, à 3 h.

La session sera close jeudi.

---

**Dans nos communes.** — A la veille des élections communales, M. le député Schorro, syndic de Liebistorf, a décliné une réélection, bien que le corps électoral unanime l'eût prié d'accepter une nouvelle candidature. M. le député Schorro a été pendant quarante ans syndic de Liebistorf et il s'est constamment dépensé sans compter au service de sa commune.

— Les *Freiburger Nachrichten* signalent la retraite d'un autre excellent syndic, M. Martin Stritt, qui présidait le conseil communal d'Alterswyl depuis 1887, c'est-à-dire depuis trente-quatre ans.

---

**Examens.** — M. Aloys Francey, de Cousset, fils de M. le député Francey, a subi avec succès l'examen de commis pharmacien.

— M. Alexis Thévenon, de Martigny, ancien étudiant du Collège Saint-Michel et de l'Université de Fribourg, vient d'obtenir son diplôme de médecin-dentiste à l'Ecole dentaire de Genève. M. Thévenon est sorti le premier.

---

**Nos brasseries.** — L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Grande Brasserie et Beauregard, qui a eu lieu samedi, à Lausanne, a autorisé le conseil d'administration à contracter un emprunt hypothécaire de 2,800,000 francs. L'emprunt sera créé à 25 ans de terme, amortissable par 40,000 fr. par an, au minimum, à partir de la cinquième année. Le taux sera de 4 ½ %.

Le produit de l'emprunt est destiné à rembourser, entre autres, l'emprunt hypothécaire 4 ½ de la Brasserie Beauregard du capital de 1 million réduit à 694,000 fr. et l'emprunt 4 % de la Grande brasserie lausannoise ; à consolider les emprunts provisoires et les dettes courantes résultant des constructions, installations nouvelles et agrandissements à Fribourg et à Lausanne, et de l'achat des brasseries de Bulle, de la Rosiaz et de Moudon.

L'emprunt sera émis au pair.

---

**Conférence.** — Sous les auspices de la Société suisse des commerçants, (section de Fribourg), M. Bühler, professeur à l'Ecole de commerce de La Chaux-de-Fonds, donnera jeudi soir 23 mars, à 8 ½ h. précises, dans la grande salle de la Brasserie Viennoise, au premier étage, une conférence publique et gratuite avec projections. Sujet : *Une grande manufacture d'horlogerie ; son organisation technique.*

Les membres de la société et leurs familles ainsi que le public sont cordialement invités à assister à cette conférence.

---

**Catalogue d'incunables.** — Dans sa dernière réunion, l'Association des bibliothécaires suisses a décidé d'entreprendre l'inventaire des Incunables (impressions du XVe siècle, y compris l'an 1500) qui existent dans notre pays. Dans ce but, elle a désigné dans chaque canton un bureau d'information qui est chargé de réunir les renseignements relatifs aux incunables dispersés dans les collections communales et chez les particuliers.

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, chargée de ce service pour le canton de Fribourg, prie en conséquence les bibliothécaires de bibliothèques locales et les particuliers qui possèdent des impressions du XVe siècle de bien vouloir le lui faire savoir sans retard.

Il serait heureux que notre canton collaborât dans la plus large mesure possible à ce travail et qu'il mît en lumière les richesses qu'il possède dans le domaine des impressions anciennes.

---

**Conférences agricoles.** — Samedi, 25 mars, à 3 heures de l'après-midi, au Cercle de Vuisternens-devant-Romont, conférence de M. Collaud, chef de service, sur l'élevage du jeune bétail.

— Dimanche, 26 mars, après les vêpres, à la maison d'école du Pâquier, conférence de M. le vétérinaire Bertschy sur l'alimentation du bétail.

---

## SOCIÉTÉS

*Chœur mixte de Saint-Nicolas.* — Ce soir, mardi, à 8 h., répétition pour les *alto*.

*« Cæcilia », chœur mixte de Saint-Jean.* — Ce soir, mardi, à 8 ¼ h., répétition.

*Gemischter Chor.* — Heute abend, 8 ¼ Uhr, Uebung.

*Société de Chant de la Ville de Fribourg.* — Répétition générale au Faucon, ce soir, à 8 ½ h., pour concert.

*Société militaire sanitaire suisse.* — Ce soir mardi, à 8 ½ h., au local, *Brasserie Peier*, causerie sur le service sanitaire dans l'armée suisse, par M. le docteur Perrier.

*C. A. S. Section Moléson.* — Demain mercredi, à 8 ½ h. du soir, au local, *Hôtel Suisse*, séance ordinaire. Projections lumineuses (Le massif du Wildhorn).

---

## LES SPORTS

### Football

Tandis que la 1re équipe de *Stella*, incomplète, succombait à Aarau, par 4 buts à 0, devant l'excellent *F. C.* de cette ville, *Monviond II* battait difficilement *Stella II* par 6 buts à 5.

*Stella III* est à féliciter pour son beau résultat : 0-0, contre *Stade Français I ; Collège I* triomphe d'*Etoile I* par 6 buts à 1.

---

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

**Technicum de Fribourg**

**Du 21 mars**

**BAROMÈTRE**

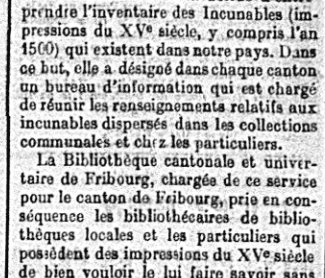


**THERMOMÈTRE C.**

| Mars | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | Mars |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 h. m. | —3 | —3 | 1 | 5 | 5 | 1 | 8 h. m. |
| 1 h. s. | —2 | 4 | 4 | 7 | 9 | 11 | 1 h. s. |
| 8 h. s. | —2 | 4 | 4 | 6 | 8 | | 8 h. s. |

Vent : Direction : S.-O.
Force : léger.
Etat du ciel : clair.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich

Température à 8 heures du matin, le 20 mars :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paris | 8° | Vienne | —1° |
| Rome | 11° | Hambourg | 1° |
| St-Pétersbourg | —6° | Stockholm | —3° |

Conditions atmosphériques en Suisse ce matin, 21 mars, à 7 heures.

Beau ou très beau dans toute la Suisse.

Température : —7° à Saint-Moritz, —6° à Davos, 0° à Berne et à Fribourg, 1° à Glaris, Thoune et Sierre, 3° à Lucerne, Saint-Gall, 4° à Zurich, à Bâle, à Interlaken et Neuchâtel, 5° à Göschenen et Schaffhouse, 6° à 8° sur les bords du Léman.

**TEMPS PROBABLE**

**dans la Suisse occidentale**

*Zurich, 21 mars, midi.*

Ciel nuageux à variable. Température assez douce. Pas de pluies importantes.

# NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

### La crise italienne

*Rome, 21 mars.*

Les journaux s'occupent longuement de la crise ministérielle. Ils sont unanimes à reconnaître que, faute d'une désignation précise de la part de la Chambre, la crise sera nécessairement longue et difficile.

*Paris, 21 mars.*

On mande de Rome à l'*Eclair* que le député Giovanelli, intime de M. Giolitti, assurait, hier soir lundi, que celui-ci s'était laissé convaincre par le roi et consentait à reprendre le pouvoir.

*Rome, 21 mars.*

*Sp.* — Selon l'*Italie*, dans les couloirs de la Chambre, l'hypothèse qui est la plus courante est celle d'un nouveau mandat donné à M. Luzzatti ou celle d'un mandat à M. Giolitti. L'*Italie* ajoute que M. Luzzatti a indiqué au roi M. Giolitti comme le seul personnage désigné par la situation parlementaire pour former le nouveau ministère.

Le *Giornale d'Italia* exclut la possibilité d'un nouveau ministère Luzzatti et affirme que M. Giolitti acceptera le mandat.

### En Portugal

*Lisbonne, 21 mars.*

C'est comme on sait pour protester contre les événements de Setubal, où il y a eu deux tués, que les ouvriers avaient décidé de faire la grève générale. L'opinion des syndicats ouvriers à ce sujet était divisée. Le public s'est montré opposé à la grève et a manifesté dans ce sens dans les rues.

*Lisbonne, 21 mars.*

Sur divers points, des trams ont été assaillis. La garde républicaine est intervenue ; à plusieurs endroits, elle a été accueillie à coups de pierres en dispersant les groupes. A la rue de l'Arsenal, les grévistes se sont amassés autour de l'automobile du ministre de l'intérieur. Il ne s'est pas produit d'autres incidents. De nombreuses arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle de tous les chefs de syndicats partisans de la grève. Les rues sont très animées. Les patrouilles de la garde républicaine ont été accueillies par des ovations. Les typos de quelques journaux adhèrent à la grève. La majorité des fabriques et des ateliers travaillent.

*Lisbonne, 21 mars.*

Plusieurs soldats du onzième régiment d'infanterie, arrivés de Sétubal, ont été incarcérés. Ils sont soupçonnés d'avoir voulu se solidariser avec les grévistes.

*Lisbonne, 21 mars.*

Quelques délégués des syndicats ouvriers ont cherché à provoquer la grève dans les usines et les établissements où la majorité des ouvriers est opposée à la grève. Ils ont tenu une assemblée sur la place du commerce et ont cherché à interrompre la circulation des trams électriques dans quelques quartiers. La police a été obligée d'intervenir pour disperser les groupes. La présence de la police a été applaudie par la foule hostile aux grévistes.

*Lisbonne, 21 mars.*

Aucun journal du soir n'a paru hier lundi par suite de la grève des typographes. Quelques journaux du matin ne paraîtront probablement pas. Toutes les rédactions des journaux du matin sont gardées par la garde républicaine.

*Lisbonne, 21 mars.*

Sept individus sont détenus au ministère de l'intérieur. Ils sont arrêtés pour avoir voulu empêcher l'entrée du ministre. La foule stationne devant le ministère. L'ordre est parfait. Toutes les communications sont normales dans Lisbonne.

*Lisbonne, 21 mars.*

Le conseil des ministres s'est réuni pour examiner les incidents qui se sont produits hier lundi. Dans les faubourgs d'Alcantara et de Beato où se trouvent de nombreuses fabriques, toute agitation s'est promptement calmée. A Lamago Trez, des individus qui avaient été arrêtés comme suspects ont tenté de soulever le 9me régiment d'infanterie contre la république. Il a été procédé à une enquête rigoureuse. Des manifestations en sens divers se sont produites devant le ministère de l'intérieur ; la foule a été dispersée.

*Paris, 21 mars.*

On mande de Lisbonne à *Paris-Journal :*

*El Mundo* dit que le gouvernement portugais aurait reçu une note du Saint-Siège protestant contre la conduite de la république à l'égard de l'évêque de Porto. Le gouvernement menace le Vatican de rompre toutes les relations avec lui s'il se mêle des affaires intérieures du pays (!!).

### Les chrétiens sociaux

*Vienne, 21 mars.*

Hier lundi, a eu lieu le congrès du parti chrétien social. Il a adopté un nouveau statut d'organisation tendant à obtenir une discipline plus stricte dans le parti et a décidé de convoquer pour la fin d'avril, à Vienne, un congrès des chrétiens sociaux de tout l'empire.

### Pour M. Branly

*Paris, 21 mars.*

Une commission vient de se constituer pour rechercher les moyens de permettre à M. Branly de poursuivre dans de meilleures conditions matérielles ses admirables travaux sur la télégraphie sans fil. Elle a décidé d'ouvrir une souscription destinée à offrir un laboratoire à Branly.

### La seconde ville de France

*Paris, 21 mars.*

On mande de Lyon à *Paris-Journal* qu'il résulte du dernier recensement que la population de Lyon est de 525,595 habitants, soit une augmentation de 48,481 depuis 1906 (Marseille a 517,000 habitants, d'après le recensement de 1906)

### France et Espagne

*Madrid, 21 mars.*

La *Correspondencia de Espana* prétend savoir que le président du conseil serait préoccupé par des difficultés avec le gouvernement français, surgies à la suite de la dernière convention franco-marocaine.

### La situation au Maroc

*Tanger, 21 mars.*

La situation aux environs de Fez s'améliore sensiblement.

### Les armements navals

*Londres, 21 mars.*

La Chambre des Communes a rejeté une motion, présentée par les radicaux, tendant à la réduction des crédits du budget de la marine. La motion a été repoussée par 233 voix contre 21.

*Londres, 21 mars.*

*Sp.* — A la Chambre des Communes, au cours de la discussion du budget de la marine, M. Mac Kenna, premier lord de l'Amirauté, a dit que la Grande-Bretagne ayant une prépondérance écrasante en croiseurs de toutes sortes, la sécurité des routes commerciales est assurée et que, si, contre tout droit, un ennemi transformait des longs-courriers en croiseurs, l'Amirauté a prévu cette éventualité : des vaisseaux anglais arriveraient en temps utile sur la route commerciale pour empêcher des conséquences graves.

*Londres, 21 mars.*

La Chambre des Communes sera en vacances de Pâques du 12 au 18 avril.

### Chute d'un ballon

*Amsterdam, 21 mars.*

Le ballon *Düsseldorf-IV*, de la Société de navigation du Bas-Rhin, qui était parti dimanche matin de Crefeld, a été précipité dans la mer du Nord, en vue de la côte hollandaise, près de Helder.

Deux aéronautes se trouvaient dans la nacelle. L'un d'eux, M. Otto Schrœder, a été sauvé. L'autre, le pilote, M. Paul Kayser, emporté par le courant, s'est noyé.

*Crefeld, 21 mars.*

Une amélioration s'est produite dans l'état du fabricant de soie Schrœder, un des deux occupants du ballon *Düsseldorf*.

Sa femme s'est rendue auprès de lui. On n'a pas encore retrouvé le cadavre de Kayser.

### Circuit d'aviation

*Londres, 21 mars.*

Le Royal Aéroclub publie les conditions du nouveau prix d'aviation du *Daily Mail*, pour le plus rapide circuit de 16,093 km. ½, soit mille milles, entre le 23 juillet et le 5 août, entre Brookland, Hendon, Edimbourg, Bristol, Brookland. L'itinéraire est divisé en 5 sections. Les aviateurs devront rester en repos pendant 12 h. avant d'entreprendre une nouvelle section.

### Echec d'un aviateur

*Magdebourg (Prusse), 21 mars.*

Un vol que devait effectuer l'aviateur Grade autour du monument Kyffhäuser avait attiré hier à Frankenhausen une foule de plusieurs milliers de personnes. Grade n'est resté qu'une minute en l'air. L'appareil a capoté. Grade n'est pas blessé ; l'aéroplane est endommagé.

### Les réseaux ottomans

*Constantinople, 21 mars.*

On assure que l'on commencera dans quelques semaines, à Bagdad, la construction du tronçon Bagdad-Halif.

### La démission de M. Stolypine

*Saint-Pétersbourg, 21 mars.*

Tous les journaux publient la nouvelle de la démission de M. Stolypine et de son acceptation par le tsar. On déclare que M. Kokovtzof serait le nouveau président du conseil.

*Cologne, 21 mars.*

On mande de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Cologne* que l'ukase relatif à la démission de M. Stolypine a été signé. Pour remplacer M. Kokovtzof, qui passerait à la présidence du conseil, soit M. Sturmer, soit l'ancien secrétaire d'état à l'intérieur Makarof prendrait le portefeuille de l'intérieur. M. Neratof est chargé de la gérance du ministère des affaires étrangères. La formation nouvelle du cabinet indique un fort coup de barre à droite.

### Russie et Chine

*Saint-Pétersbourg, 21 mars.*

En suite de la réponse de la Chine, le ministère des affaires étrangères s'occupe d'envoyer immédiatement un consul à Kobdo. Le commerce de la Mongolie fera l'objet de nouvelles négociations.

*Londres, 21 mars.*

On télégraphie de Pékin au *Times* que le conflit sino-russe peut être considéré comme terminé.

### Un bruit

*Vienne, 21 mars.*

Selon une information, qui n'est pas confirmée jusqu'ici, de la *Nouvelle Presse libre*, le ministre de Russie à Pékin a été assassiné.

### Population de l'Inde

*Calcutta, 21 mars.*

Il résulte du recensement que la population de l'Inde anglaise est de 315 millions d'habitants.

### Chili et Pérou

*Santiago de Chili, 21 mars.*

Malgré les rumeurs alarmantes répandues par quelques journaux concernant l'avance des troupes péruviennes, le gouvernement déclare que rien ne s'est produit affectant le statu quo dans ses relations avec le Pérou.

### Au Congrès américain

*Londres, 21 mars.*

*Sp.* — On mande de Washington au *Daily Chronicle* que la session générale du Congrès américain sera ouverte dans quinze jours. M. Taft aurait en vue de limiter le programme de la session ; mais les démocrates se proposent de poser diverses questions afin d'embarrasser le gouvernement. La session pourrait durer plusieurs mois.

---

## SUISSE

### Décès

*Genève, 21 mars.*

On annonce la mort de M. Debiaune, chef de la gare de Cornavin depuis le 1er janvier 1896.

### Incendie : 2 victimes

*Lucerne, 21 mars.*

La nuit dernière, à Reussbühl, dans la commune de Littau, une maison habitée par treize familles a été détruite par un incendie. Une veuve âgée de 60 ans, Mme Hurschler, et une fillette de 4 ans sont restées dans les flammes.

Presque tout le mobilier a été détruit. La cause de l'incendie est inconnue.

---

## Calendrier

MERCREDI 22 MARS

**Le Bienheureux NICOLAS de Flue**

Ce Bienheureux vivait solitaire au Ranft. Pendant plus de vingt-deux ans, il vécut uniquement de la sainte Eucharistie † 1487.

---

D. PLANCHEREL, *gérant.*

**Forman**
**contre le coryza**
**(rhume de cerveau)**
Effet surprenant!

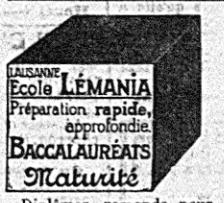


Diplômes romands pour l'enseignement du français.

**Soieries et Foulards**
dernières nouveautés.
Echantillons et catalogues gratuits.
Grands Magasins de Soieries et Nouveautés
**Adolf Grieder & Cie, Zurich**

**PROBATUM EST**

C'est ce que dit chacun de nous après avoir fait un essai avec le « Bonbon Laxin », le purgatif idéal actuel. Sa saveur toute spéciale et son action toujours certaine, l'ont rendu absolument indispensable, c'est pour quoi il ne devrait manquer dans aucun ménage ni dans aucun sac de voyage.

Exigez la boîte **originale en papier jaune** avec cachet bleu. 1430

Le Bonbon Laxin n'est garanti frais et authentique que dans cet emballage.

Se trouve partout au prix de 1 fr. 50.

**Hôtel de la Paix, Montreux**

à côté gare, poste et télégraphe. Tout confort. Vue sur le lac. Lift, chauffage central, cuisine renommée. Restauration. Pension depuis 6 fr. Chambres depuis 2 fr. Diner 3 fr. Souper 2 fr. 50, vin compris. 1435

# LA OUATE THERMOGENE

guérit en une nuit les TOUX, RHUMATISMES, MAUX DE GORGE, TORTICOLIS, LUMBAGOS, POINTS DE COTÉ

Remède facile, propre, dispensant des drogues et ne laissant aucune trace de son emploi

En vente dans toutes les pharmacies du monde, la boîte 1 fr. 50.

**SERVANTE**

pour la cuisine et le ménage est demandée

Gage 35-40 fr. 1434

S'adresser à Mme **Baumann**, *Baselstr*, 17, **Lucerne**.

**A LOUER**

à **Sous-Géronde, Sierre**, à proximité des usines de l'Aluminium, un

**Café-Restaurant meublé**

19 chambres et dépendances. Grange, écurie et remise. Grand jardin contigu. 1436

S'adresser à **M. F. Valentini**, *entrepreneur*, à **Sierre**.

**OCCASIONS**

1 motocyclette F. N. 4 cyl. 600 fr. ; 1 motocyclette M. V. 2 1/4 400 fr. ; 1 motocyclette F. N. 2 HP 150 fr. ; 1 moto-sacoche 300 fr. ; 1 motorette 350 fr. Ces machines ont été revisées et marchent parfaitement. Elles peuvent être essayées chez **J. GREMAUD**, *mécanicien*, à **Bulle**, qui indiquera les vendeurs. 1438-562

Contre la Toux Rhumes Bronchites les Bourgeons de Sapin E. HUBER sont infaillibles

CONFISERIE MODERNE LAUSANNE

**PENDANT le CARÊME**

Morue salée et dessalée

Stockfisch prêt à cuire

Stockfisch sec

GODFISCH

Thon au détail et en boîtes

*Sardines, depuis 30 cent.*

GRAND CHOIX DE CONSERVES

Rollmops

Harengs fumés et holl. blancs

Harengs « Bismarck »

ANCHOIS

chez :

**Ch' GUIDI-RICHARD**

FRIBOURG

Livraison à domicile

*TÉLÉPHONE*

**On demande** pour tout de suite un bon

**jardinier**

S'adresser sous H 1261 F. à *Haasenstein et Vogler*, *Fribourg*. 1432-561

**BLANCHISSAGE**

La soussignée informe son honorable clientèle qu'elle a transféré son logement *rue Louis Chollet*, 12 et qu'elle continue, comme par le passé, le lavage et repassage. 1424

Se recommande,

**Vve A. GEX.**

**FLOCONS d'AVOINE**

en gros

A. Plancherel & Cie, Domdidier

**ORGUE**

d'église d'occasion, 7 reg.

*à vendre bas prix*

S'adresser **B. TSCHANUN**, *Manufacture d'orgues*, *Grand' Pré*, **Genève**. 1409

ESSAI SUR LA FOI

dans le catholicisme et dans le protestantisme

par l'abbé **SNELL**

Prix : **1 franc**

**LA PERLE DU VIGAN**

OU

**Vie de Mère Claire de Marie**

*Capucine du monastère d'Aix-en-Provence (France)*

*Par une de ses filles*

Broché, **1 fr. 75** : relié **2 fr. 50**

**UNE MYSTIQUE DE NOS JOURS**

**Sœur Gertrude-Marie**

**Religieuse de la Congrégation de Saint-Charles d'Angers**

PAR

l'abbé S. LEGUEU

Prix : **5 fr. 50**

En vente à la Librairie catholique, 130 Place Saint-Nicolas et à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

**Chaussures sur mesures et réparations**

Possédant les machines les plus modernes, nous garantissons un travail solide et élégant. Sur demande, les ordres pressants sont exécutés en 2 heures. Sur demande, on se rend à domicile.

**Atelier électro-mécanique**

Se recommandent,

**ANGERMEIER & GUIGOZ, maîtres-cordonniers**

Atelier, rue du Père Girard, No 8, vis-à-vis du Séminaire

Dépôt et magasin, rue de Lausanne, 69, vis-à-vis de l'Hôtel du Bœuf

où l'on trouve un grand choix de chaussures fines pour dames et messieurs. H 4832 F 1437

**SAVON D'OR Schuler.**

Est absolument pur et exempt de matières nuisibles.

**PENSION**

pour garçons

Etude approfondie de la langue allemande. Préparation pour la poste, le télégraphe, les chemins de fer, etc. Références de 1er ordre. Prix modiques. Prospectus gratis.

**Emile BERGER-SCHAAD**, *maître à l'Ecole secondaire*, **Mariastein**, près Bâle. 976

**Bonnes références**

d'exécution, rechanges, réparations, étamages d'ustensiles en cuivre. H 214 3 L 1091

**Henri Gürtler, Payerne.**

**ON DEMANDE**

bon garçon de 14 ans, pour travailler à la campagne et par la suite s'appliquer au charronnage. H 1251 F 1420

Adresser offres à **R. Stuber**, *charron*, **Selzach** (Soleure)

**On demande** pour tout de suite un brave jeune homme, comme

**volontaire**

pour aider aux travaux de la campagne. Bonne occasion d'apprendre l'allemand, on lui donnerait gratuitement des leçons à la maison. Vie de famille. Gage selon entente. 1404

S'adresser à **K. Frei**, *secrétaire communal*, commerce d'épicerie, à **Ob. Ehrendingen** (Argovie).

*On demande*

**un bon charron**

bien au courant de la partie, capable de travailler seul, si possible marié. H 1237 F 1405

S'adresser à l'*Office cantonal du travail*, **Fribourg**.

Dépôt : Pharmacie Bourgknecht et Gottrau.

*MIGRAINES*

*guéries par la*

**Céphaline**

le meilleur et le plus sûr des ANTINÉVRALGIQUES

Plus de MAUX DE TÊTE, INSOMNIES, etc.

Nombreuses attestations

A.G. PETITAT, ph. YVERDON.

Cachets 2 fr. Poudres 1.50 fr. Frco. par 2 boîtes.

**MISES JURIDIQUES**

L'office des poursuites de la Gruyère vendra, en mises, à la **grande salle de l'hôtel du Sapin, à Charmey, le mercredi 22 mars prochain**, dès 10 ½ heures du matin, une quantité d'objets mobiliers et antiquités, appartenant à **Mme de Pettola, à Charmey**, tels que tableaux, glaces, prie-Dieu sculpté, armoire à glace, fauteuils, chaises longues, deux lampes de Sèvres, rideaux, etc.

Bulle, le 16 mars 1911.

*L'office des poursuites.*

Mme MARIE FAURE.

Monsieur H. CANONNE, pharmacien, 49, rue Réaumur, Paris.

*C'est un devoir de reconnaissance que je veux acquitter envers vous et envers les* **PASTILLES VALDA**.

*Je souffrais depuis plusieurs mois d'un enrouement tellement sérieux qu'à certains moments je perdais complètement la voix. Malgré divers traitements, l'enrouement persistait. Désolée, je voulus essayer les* **PASTILLES VALDA**. *Ce fut merveilleux : après deux jours de traitement je parlais normalement : à la troisième boîte j'étais guérie.*

*Mes remerciements et mes félicitations,*

Signé : Marie FAURE, à Fonties-d'Aude, par Trèbes (Aude).

Refusez les imitations

**EXIGEZ BIEN**

LES

**VÉRITABLES PASTILLES VALDA**

vendues **SEULEMENT**

en **BOITES** de **1.50** portant le nom **VALDA**

**Semaine avantageuse**

AU GRAND

**Magasin des Arcades**

**GRANDE VENTE**

DE

**Chaussures d'été**

A DES PRIX

**exceptionnellement bon marché**

VOIR NOS VITRINES

VOIR NOS VITRINES

**ON DEMANDE**

dans le haut de la ville ou au quartier du Bourg

**petit appartement**

pour ménage ayant un seul enfant.

Adresser offres sous H 1231 F, à *Haasenstein & Vogler*, *Fribourg*. 1402

Pour cause de départ,

**LIQUIDATION COMPLETE**

**d'articles de modes.** Joli choix de chapeaux pour dames et enfants, garnis et non garnis.

Se recommande,

**Alodie ETIENNE**, *modes*, à **Neirivue**.

**Famille française**

**demande femme de chambre** catholique, bien au courant du service, sachant coudre, *30 à 40 ans, possédant de bons certificats.* H 125 V 1369

Ecrire avec renseignements et donner adresse pour prendre rendez-vous, sous H.C 125, à Haasenstein & Vogler, Vevey.

**On demande 4-5**

**ouvriers charpentiers**

et 2 manœuvres. 1414

S'adresser à **EGGER**, *entrepreneur*, à **Avry-sur-Matran**.

A vendre à Bæchlisbrunnen, près Saint-Antoine, une jolie petite

*maison d'habitation*

avec jardin et un peu de terre et ayant droit sur 1/2 du four. Conviendrait pour un médecin ou une autre profession. Entrée tout de suite. 1319

S'adresser à **Christophe Æbischer**, à **Guglerberg**, près Saint-Antoine.

BULLE

**A vendre** une maison avec verger, grange, écurie et quelques poses de terre.

S'adresser par écrit, sous chiffres H 1154 F, à l'agence *Haasenstein et Vogler*, *Fribourg*. 1319-519

**Chocolats „Lucerna"**

Marques exquises

**HOTEL-BAINS de CROCHET**

**Bex-les-Bains**

**Saison 1910, ouverture 20 mars**

Restauré et agrandi avec tout le confort désirable. L'établissement de bains, avec masseur et masseuse, comprend l'hydrothérapie complète, avec bains salés et d'eau de mer, carbo-gazeux, résineux, sulfureux et bains de lumière électrique. Applications de Fango, etc.

**Prospectus franco sur demande.**

Les propriétaires : **E. PASCHE & Cie.**

**Dupés !**

Vous l'êtes quand vous faites usage de surrogats moulus incontrôlables. Le **Café de Malt Kneipp Kathreiner** n'est protégé dans le commerce contre les contrefaçons qu'en grains entiers et en paquets fermés. C'est le seul succédané du café et son meilleur complément.

A L'OCCASION DES FÊTES PROCHAINES, LES

**Pêcheries du Golfe de Gascogne**

5, rue du Commerce

Téléphone 519 Téléphone 519

**GENÈVE**

**informent leur nombreuse clientèle qu'elles ont organisé un service d'expédition de**

**MARÉE FRAICHE**

*par colis postaux*

Arrivages journaliers. Marchandises de 1er choix

Prix courants à disposition

*Un désastre*

résulte de tout essai pour remplacer la Végétaline par un produit prétendu similaire. La demande croissante de la

VÉGÉTALINE

et l'unanimité favorable de tous ceux qui l'ont employée donnent à l'acheteur la garantie qu'elle est d'une pureté absolue qu'aucune autre graisse comestible n'égale.

Raffineries Réunies, Carouge-Genève

Succ. de Rocca, Tassy et de Roux.

SEULS FABRICANTS DE LA „VÉGÉTALINE"

**Institut de langues et de commerce**

Château de Mayenfels, PRATTELN (Bâle-Campagne)

**Education soignée. Enseignement primaire, secondaire et commercial. Préparation pour les classes supérieures.**

*Site magnifique.* Elèves au-dessous de 17 ans seulement. Prospectus gratuit. H 1624 Q 1316

*Directeur* : **Th. Jacobs.**

Les Dépôts en Carnets d'Epargne effectués dans nos Agences de Bulle, Romont, Cousset, Estavayer, Morat, Châtel, Tavel et à notre Siège central, à Fribourg, bénéficient de la Garantie de l'Etat et mettent les déposants à l'abri de tout risque. Ils continuent à être reçus à 4 % jusqu'à Fr. 5000. Inauguré à fin 1907, le système adopté par la Banque de l'Etat de Fribourg a si bien répondu au goût du public que les dépôts ont progressé chaque mois et atteignent aujourd'hui un capital de cinq millions. Versement à partir de 1 franc. On obtient le carnet avec ou sans tirelire en effectuant le premier dépôt de 3 fr. au minimum, auprès de nos domiciles ci-dessus.

**Banque de l'Etat de Fribourg**